



Erreur du notaire, comment faire jouer son assurance?

Par **celine**, le **22/04/2009** à **20:10**

Bonjour,

Suite à la succession de mon grand oncle, après avoir reçu le chèque de tout compte, j'ai été contacté par le clerc du notaire, m'indiquant qu'il y avait eu une erreur sur le partage des biens et qu'on devait rembourser environ 1/3 de la somme reçue.

Ils avaient omis que ma tante payait moins de droit de succession lié à son handicap.

Nous avons été contacté, 4 mois après avoir reçu le premier chèque (succession payé en 2 fois), on a donc tous commencé à dépenser cet argent.

Vu que l'erreur vient du clerc du notaire, ce qu'il ne cache pas. Peut-on faire marcher son assurance pour ne pas avoir à rembourser cette somme?

Comment doit-on procéder?

Je vous remercie par avance de votre réponse,
cordialement,

Céline